

<https://snetap-fsu.fr/Devenir-TFR-Vie-Scolaire-ouverture-de-concours-externe-et-interne-2020.html>



Devenir TFR Vie Scolaire : ouverture de concours externe et interne 2020

- Métiers - TFR-ATFR - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juin 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

4 juin : la liste des postes des concours :

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Concours TFR vie scolaire liste des postes**

Consultez la note de service ici :

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Devenir TFR concurs 2020**

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 20 mai 2020, est autorisée au titre de l'année 2020 **l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture**. Ces concours sont destinés à pouvoir des emplois au sein des établissements d'enseignement technique agricole.

Le **nombre total de places offertes est fixé à 11**, réparties de la manière suivante :

- dans la branche d'activité professionnelle H - gestion scientifique, pédagogique et technique ; qualité ; vie scolaire et étudiante, insertion - emploi type : Technicien vie scolaire et étudiante, insertion H4D07 ;
- concours externe : 6 places ;
- concours interne : 5 places.

La préinscription se fera par internet sur le site <https://www.concours.agriculture.gouv.fr>, à partir du 26 mai 2020.

En cas de non-utilisation d'internet, les demandes de dossier d'inscription seront adressées à :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite des préinscriptions est fixée au 23 juin 2020.

La date limite de retour des dossiers complets d'inscription aux concours externe et interne est fixée au 7 juillet 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

La date limite d'envoi du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)) pour le concours interne est fixée au 7 juillet 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

Le modèle de dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide à la constitution du dossier RAEP sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-téléchargement>.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe aura lieu le 1er octobre 2020 dans les centres ouverts sur le territoire national.

Lire [l'arrêté ici](#)